



SITE NATURA 2000

Marais à Laîche bicolore, prairies de fauche et habitats rocheux du Vallon du Ferrand et du Plateau d'Emparis

FR8201736

Comité de pilotage du 13/03/2023
Mairie de Besse

Ordre du jour

- 1- Cadrage et préalables
- 2- Bilan de l'animation sur le site
- 3- Perspectives 2023

1. Cadrage et préalables



Qu'est-ce que Natura 2000 ?

- **Un réseau écologique européen**, garant d'une cohérence globale
- **Objectifs :**
 - préserver la **diversité biologique** (habitats naturels et espèces menacés en Europe)
 - trouver l'**équilibre** entre milieux naturels et activités humaines

2 Directives : « Oiseaux » et « Habitats, faune, flore »



Gouvernance et gestion en France

Concertation

COPIL : élabore et valide un **document d'objectifs (DOCOB)**

Démarche participative pour la définition des objectifs de gestion et mesures adaptées pour préserver le patrimoine naturel

Collectivités territoriales, propriétaires et usagers, administrations, associations de protection de la nature, experts



Contractualisation

Contrats (agricoles, forestiers, ni-ni) et **Charte Natura 2000**

Contractualisation proposée aux acteurs volontaires

Valorisation des bonnes pratiques



Prévention

Evaluation des incidences

Prévention aux dommages aux milieux et aux espèces, MAIS sans sanctuariser les sites

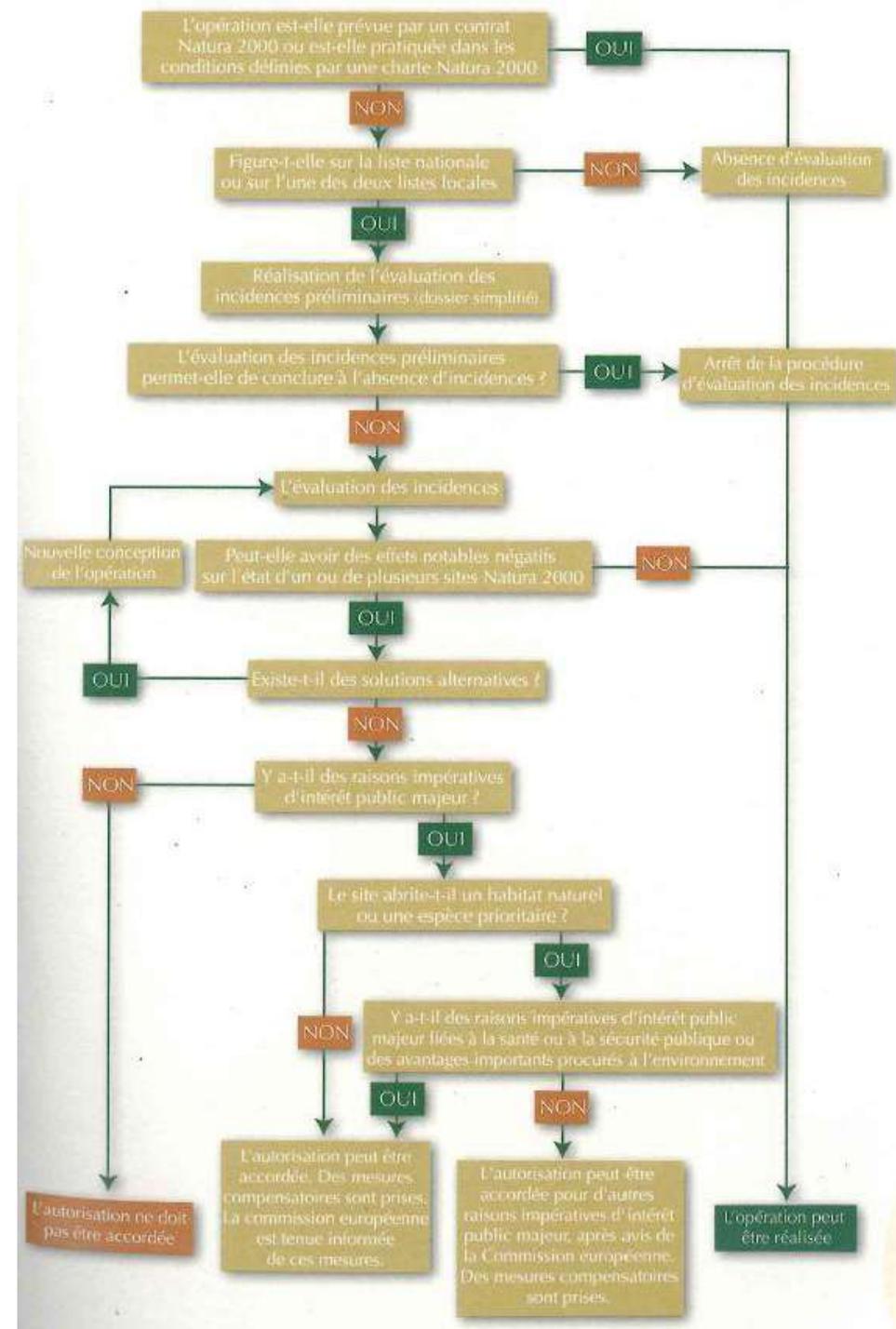
Optimisation des projets vis-à-vis des enjeux liés à Natura 2000



*Porteurs de projet : prise de contact en amont avec animateur Natura 2000
= gain de temps !*

Zoom sur les Evaluations des Incidences Natura 2000

- Conception du projet **en fonction des enjeux écologiques** du site Natura 2000 (**en amont**)
- Evaluation **proportionnée** à l'ampleur du projet et **appropriée** (ciblée sur les effets du projet sur les espèces et habitats qui ont justifié la désignation du site Natura 2000)
- **Conclusion claire** sur l'existence ou non d'incidences significatives
- **Une liste nationale** (pour les plans et projets relevant déjà d'un régime d'autorisation ou de déclaration) et **deux listes locales** (pour les plans, projets, activités ou manifestations ne relevant d'aucun encadrement administratif existant) fixent les activités concernées par le régime des incidences Natura 2000
- **4 niveaux d'évaluation** sont à envisager : dossier simplifié, dossier complémentaire, mesures de réduction d'incidences et mesures compensatoires



Les sites Natura 2000 en Oisans et Matheysine

► Oisans : 6 sites Natura 2000

(36% du territoire CCO)

Matheysine : 5 sites Natura 2000

(27% du territoire CCM)

► 4 sites gérés par CCO

Animation territoriale = mise en place de contrats, amélioration et partage des connaissances, assistance technique, suivi et veille de la cohérence des projets sur les sites

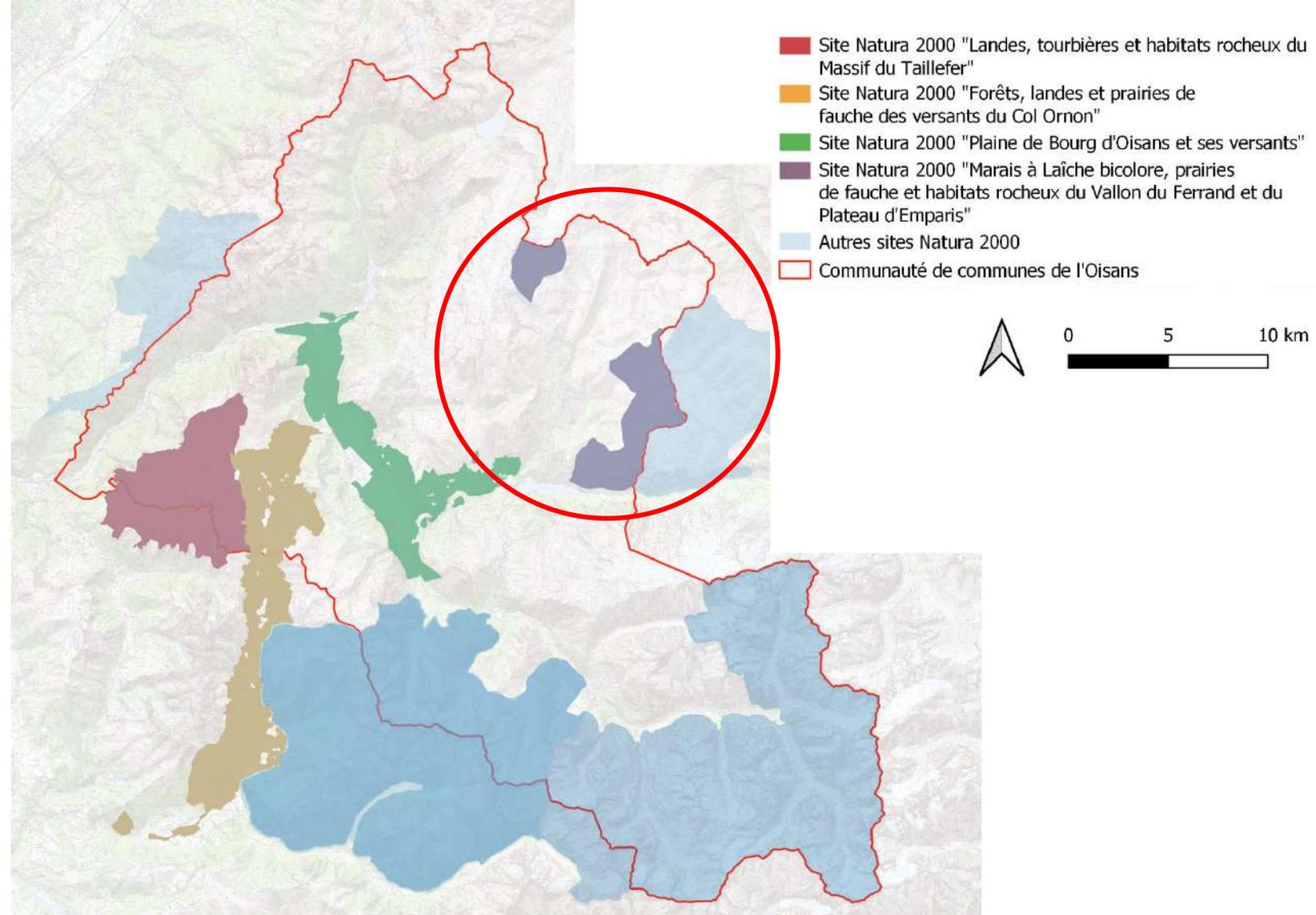
→ 14 400 ha

→ 12 % du territoire CCO

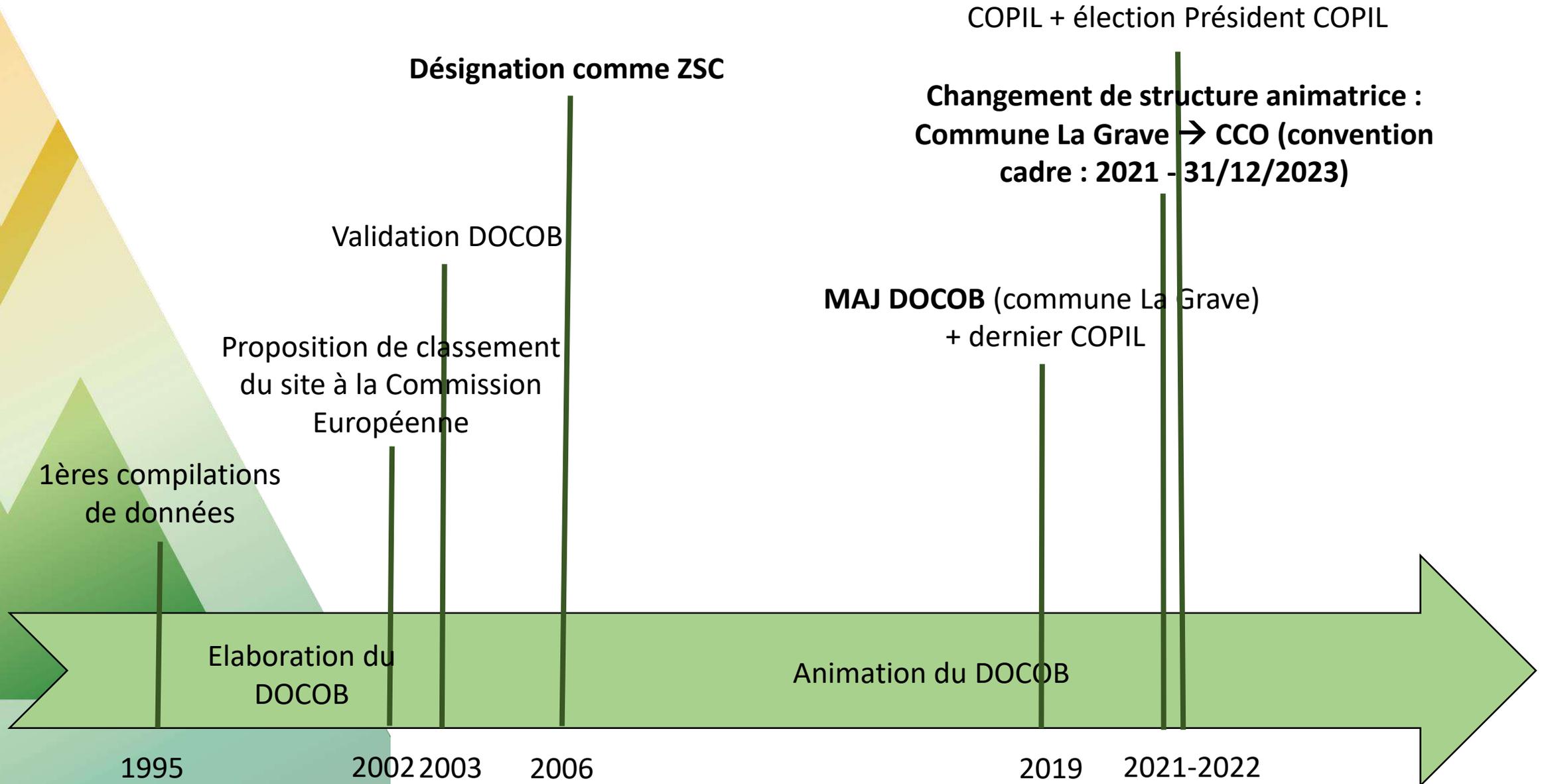
► 21 communes

Oisans : Allemond, Auris, Besse, Le Bourg d'Oisans, Clavans, Les Deux Alpes, Le Freney d'Oisans, La Garde, Livet et Gavet, Mizoën, Ornon, Oulles, Oz, Villard Notre Dame, Villard Reymond, Villard Reculas

Matheysine : Entraigues, Chantepérier, La Morte, Lavaldens, Valbonnais



Vie du site Natura 2000 « Marais à Laîche bicolore, prairies de fauche et habitats rocheux du Vallon du Ferrand et du Plateau d'Emparis »



Le site en quelques chiffres...

➤ **ZSC, FR8201738**

➤ **2 415 ha**

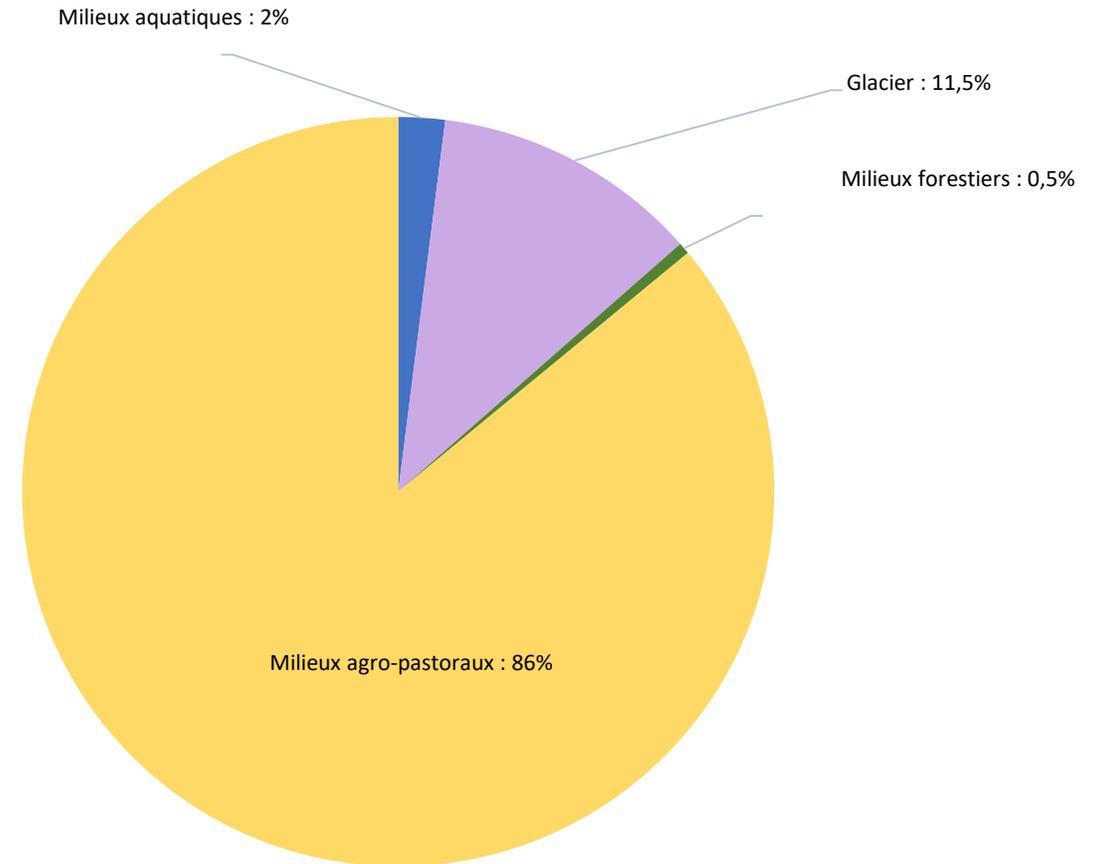
➤ **Gradient altitudinal : 1500 à 2600 m d'altitude**

➤ **3 communes**

Besse, Clavans-en-Haut-Oisans, Mizoën

➤ **Un plateau d'alpage**

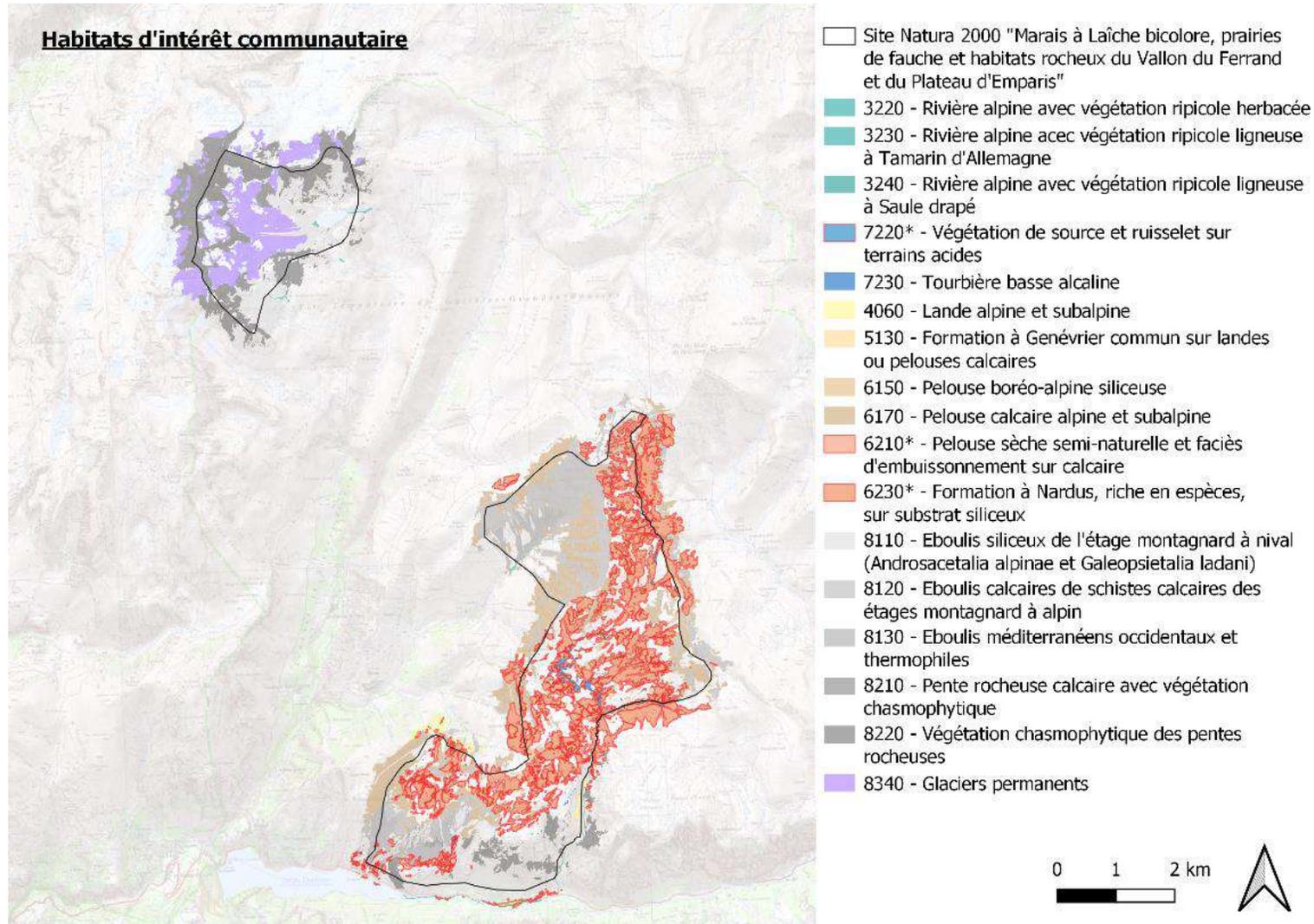
Grands types de milieux naturels (source : Corine Land Cover)



Enjeux de conservation Natura 2000 :

- 17 HIC dont 3 prioritaires : pelouses, habitats rocheux, fontaine pétrifiante
- 69% de la surface du site couverte par des HIC
- 4 espèces animales d'IC

Et toute la biodiversité
« ordinaire »...



Quelques habitats d'intérêt communautaire

Pelouses alpines



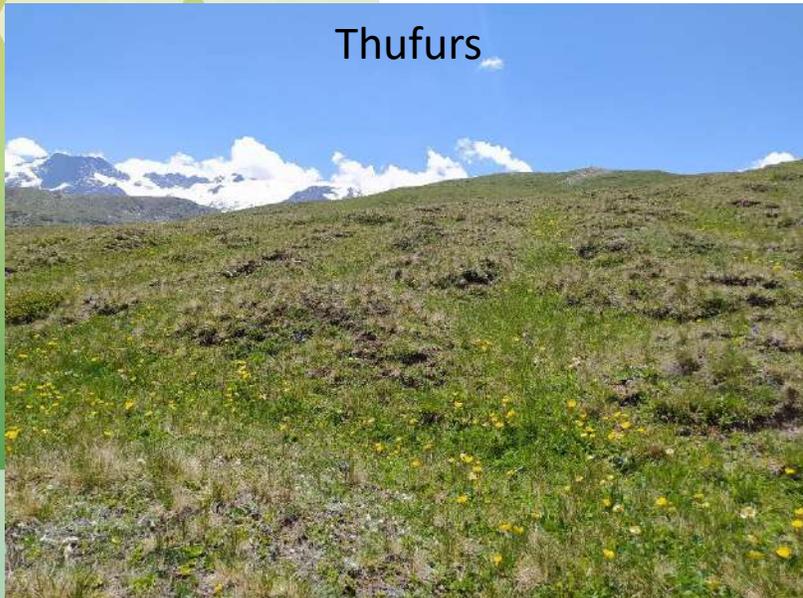
Marais du Rif Tort



Lac du Lovitel



Thufurs



Lac des Mouterres



Fontaine pétrifiante



Actions listées dans le DOCOB de 2020

Priorité	Volet	Code action	Action
Priorité 1	Actions de gestion des milieux naturels et des espèces	A1	Mettre en défens les zones humides remarquables
		A2	Entretien des milieux ouverts
		A3	Gérer les alpages : mise en place de plans de gestion écopastoraux
		A4	Etudier les moyens de pérenniser la fauche des prairies de montagne
	Actions de gestion de la fréquentation, d'information et de sensibilisation	B3	Mettre en place un accueil en période de forte fréquentation
		B4	Suivre la fréquentation et ses impacts
		B5	Mettre en place un plan de gestion concerté de la fréquentation
		B6	Canaliser la fréquentation sur les sentiers balisés
	Animation du site	B7	Sensibiliser le grand public, les élus et les scolaires
		B8	Sensibiliser, former et impliquer les professionnels du tourisme et les acteurs du territoire
	Etudes et suivis	C1	Animer le site Natura 2000 et coordonner la mise en œuvre des actions
		D1	Suivre l' effet des mesures de gestion
		D2	Suivre l'habitat Caricion atrofuscae

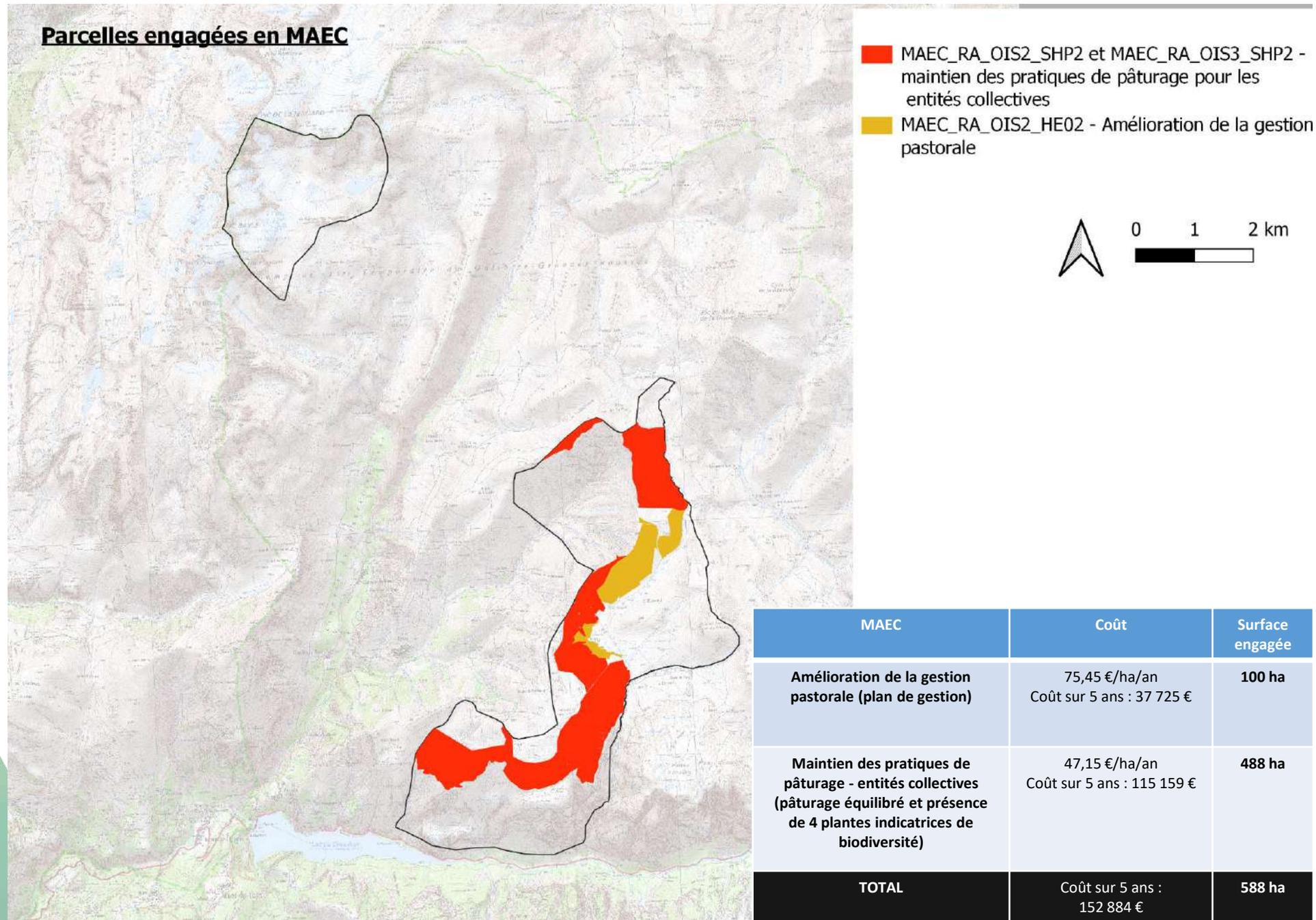
Priorité 2	Actions de gestion des milieux naturels et des espèces	A5	Préserver la qualité de l'eau (cours d'eau et zones humides)
		A6	Aménager et préserver les gîtes à chiroptères
	Actions de gestion de la fréquentation, d'information et de sensibilisation	B1	Installer des panneaux d'informations à destination du grand public
		B2	Mettre en place un sentier d'interprétation interdépartemental (plateau d'Emparis)
	Animation du site	C2	Appuyer techniquement les porteurs de projets
		C3	Rechercher une cohérence entre le DOCOB et les documents de planification et d'aménagement du territoire
		C4	Encourager et accompagner l'agriculture de montagne
	Etudes et suivis	D3	Etudes complémentaires et suivis relatifs aux chiroptères d'IC
		D4	Suivre la flore patrimoniale
D5		Réaliser des études et prospections complémentaires	
Priorité 3	Actions de gestion des milieux naturels et des espèces	A7	Protéger les habitats d'espèces d'IC directive oiseaux (zone de quiétude) : galliformes, rapaces...
		A8	Prévenir l'arrivée d'espèces invasives sur le site



3. Bilan de l'animation sur le site Année 2022

Bilan des MAEC 2015-2022

- Parcelles déclarées à la PAC
- 2022 – 2023 : prolongation des MAEC engagées en 2015 et 2016 (TéléPac)
- Bilan cartographique et chiffré des parcelles engagées



Nouveau PAEC 2023

- **PAEC** = double dimension agricole et environnementale.
Travail concerté (opérateur/partenaires), diagnostic agro-environnemental, enjeux du territoire, budget prévisionnel, stratégie de mise en place des MAEC éligibles sur le territoire.
- **Un nouveau PAEC pour 2023 :**
 - **Porté par CD38, co-construit avec nombreux acteurs** (COTEC et COPIL)
 - **3 financeurs : FEADER + Etat ou CD38**
 - **Avril – septembre 2022 : élaboration du PAEC Grand Sud-Isère** (204 500 ha)
 - **15/09/2022 : dépôt du dossier de candidature**
 - **23/11/2022 : réunion d'informations « nouvelle PAC / MAEC », APAO**
 - **Décembre 2022 : commission de sélection (CRAEC)**
 - **Janvier 2023 : avis rendu** (enveloppe budgétaire abaissée, financement des priorités 2 de l'Etat non assuré)
 - **Fin janvier 2023 : dépôt dossier final réajusté**

➤ **Natura 2000 = périmètre d'intervention de l'Etat, priorité 1**

Ambitions de contractualisation revues à la baisse pour atteindre la cible financière de -15 %

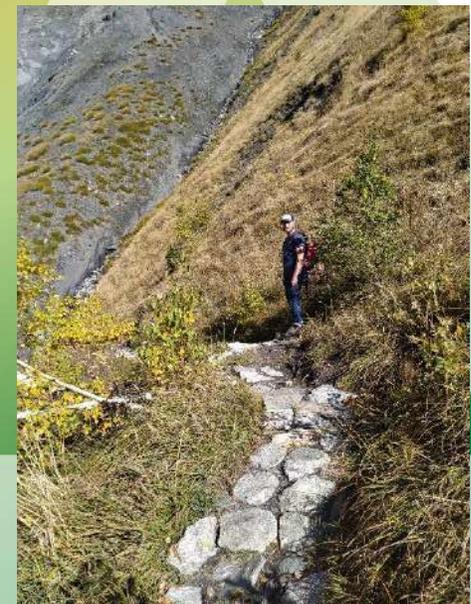
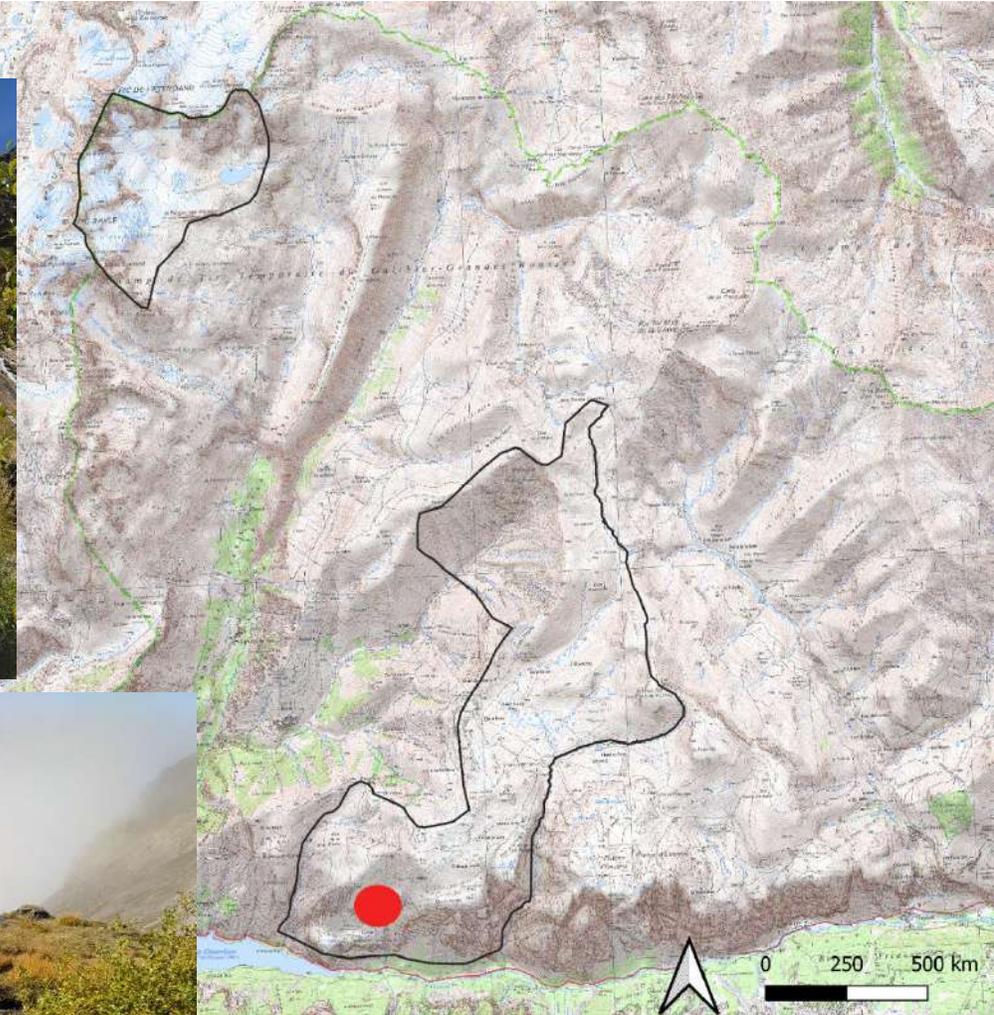
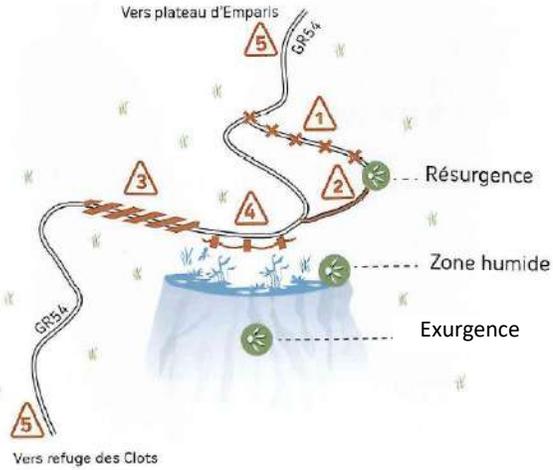
➤ **MAEC retenues en Natura 2000 :**

Code mesure	MAEC	Cahier des charges simplifié	Coût (€/ha/an)	Surface engagée estimée (échelle PAEC GSI, financeur Etat)
PRA1	Surface herbagère et pastorales	« Prairies fleuries » Maintien de la diversité floristique dans les prairies permanentes. Présence de 4 plantes indicatrices	51€/ha/an	790 ha
ESP3	Protection des espèces, niveau 3	Retard de fauche ou de pâturage au 15/07 (moyenne sur le lot de parcelles engagées)	200 €/ha/an	42 ha
OUV2	Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	Plan de gestion agro-écologique sur les parcelles à ré-ouvrir	204 €/ha/an	21 ha
PRA3	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	Plan de gestion agro-écologique sur les parcelles pâturées (alpages)	72 €/ha/an	8024 ha

➤ **Plans de gestion réalisés** : alpages Rif Tort, Mizoën, les Clôts. De forts enjeux faune, flore, ZH...

Les contrats Natura 2000 « ni-ni »

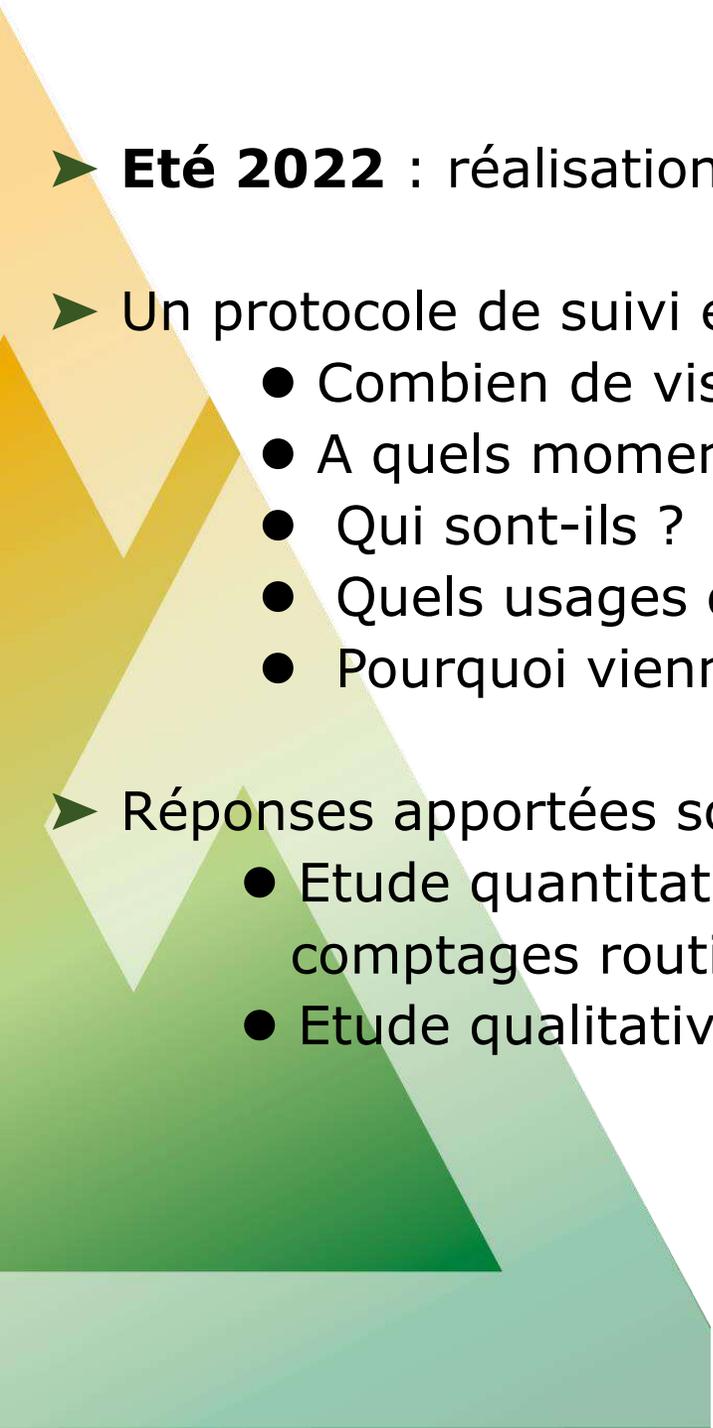
► **2020 :**
modification du sentier et mise en défens de la fontaine pétrifiante de la Pisse
Visite de contrôle (DDT) : 12/10/2021



Suivi de la fréquentation

- **Constats** : fréquentation en hausse, pratiques d'une multitude d'activités, présence d'HIC et milieux humides sensibles
- **Perturbations des écosystèmes et dérangement de la faune**



- 
- **Été 2022** : réalisation d'une **étude de fréquentation** sur le plateau (Lac Noir)
 - Un protocole de suivi en 5 questions, pour mieux caractériser la fréquentation
 - Combien de visiteurs fréquentent les lieux ?
 - A quels moments de l'année et de la journée viennent-ils ?
 - Qui sont-ils ?
 - Quels usages ont-ils des sites ?
 - Pourquoi viennent-ils ici plutôt qu'ailleurs ?
 - Réponses apportées sous 2 formes :
 - Etude quantitative : données chiffrées (écocompteurs de Mizoën et du Chazelet, comptages routiniers au parking du Col St Georges, comptages sur site)
 - Etude qualitative : questionnaires auprès des visiteurs

► Données écompteurs (Chazelet et Mizoën):

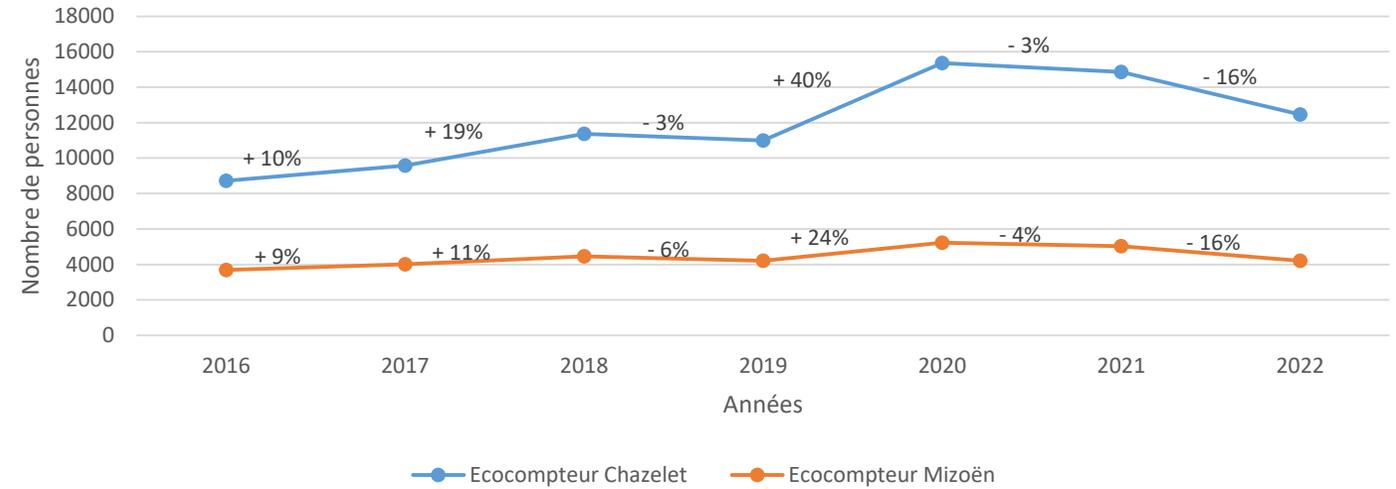
De 2016 à 2022 :

- **+ 28,5 %** de fréquentation entre 2016 et 2022
- **Effet « déconfinement »** en 2020

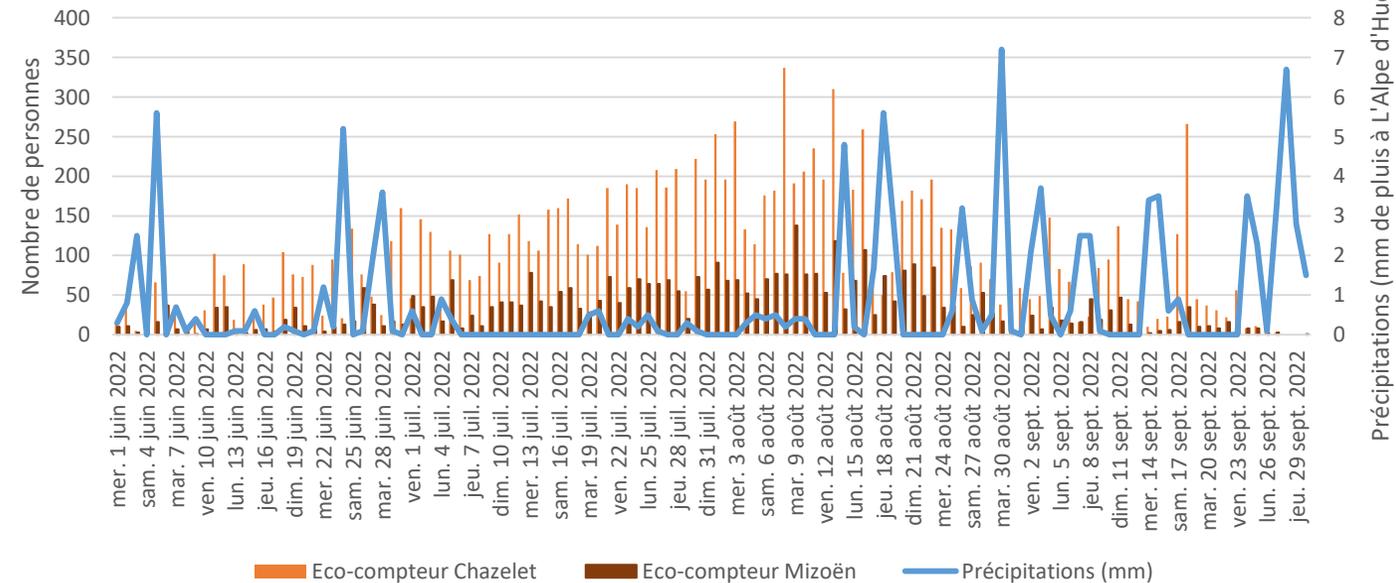
Juin – septembre 2022 :

- **Chazelet : 102 personnes/jour**
Mizoën : 34 personnes/jour
- Forte affluence les **weekends** (Chazelet : 130 personnes/j, Mizoën : 44 personnes/j) et en **juillet-août** (Chazelet : 147 personnes/j, Mizoën : 53 personnes/j)
- **Pic de fréquentation Chazelet : lundi 08/08/2022 – 337 personnes**
Pic de fréquentation Mizoën : mardi 09/08/2022 – 138 personnes
- Lien étroit avec les **conditions météo**

Estimation de la fréquentation annuelle sur la période 2016-2022, sur le site d'Emparis (éco-compteurs du Chazelet et de Mizoën)



Fréquentation journalière (éco-compteurs du Chazelet et de Mizoën) en fonction des précipitations sur le site d'Emparis



➤ **Comptages sur site (Lac Noir):**

- **16/07 : 317 personnes comptées**

- **15/08 : 307 personnes comptées**

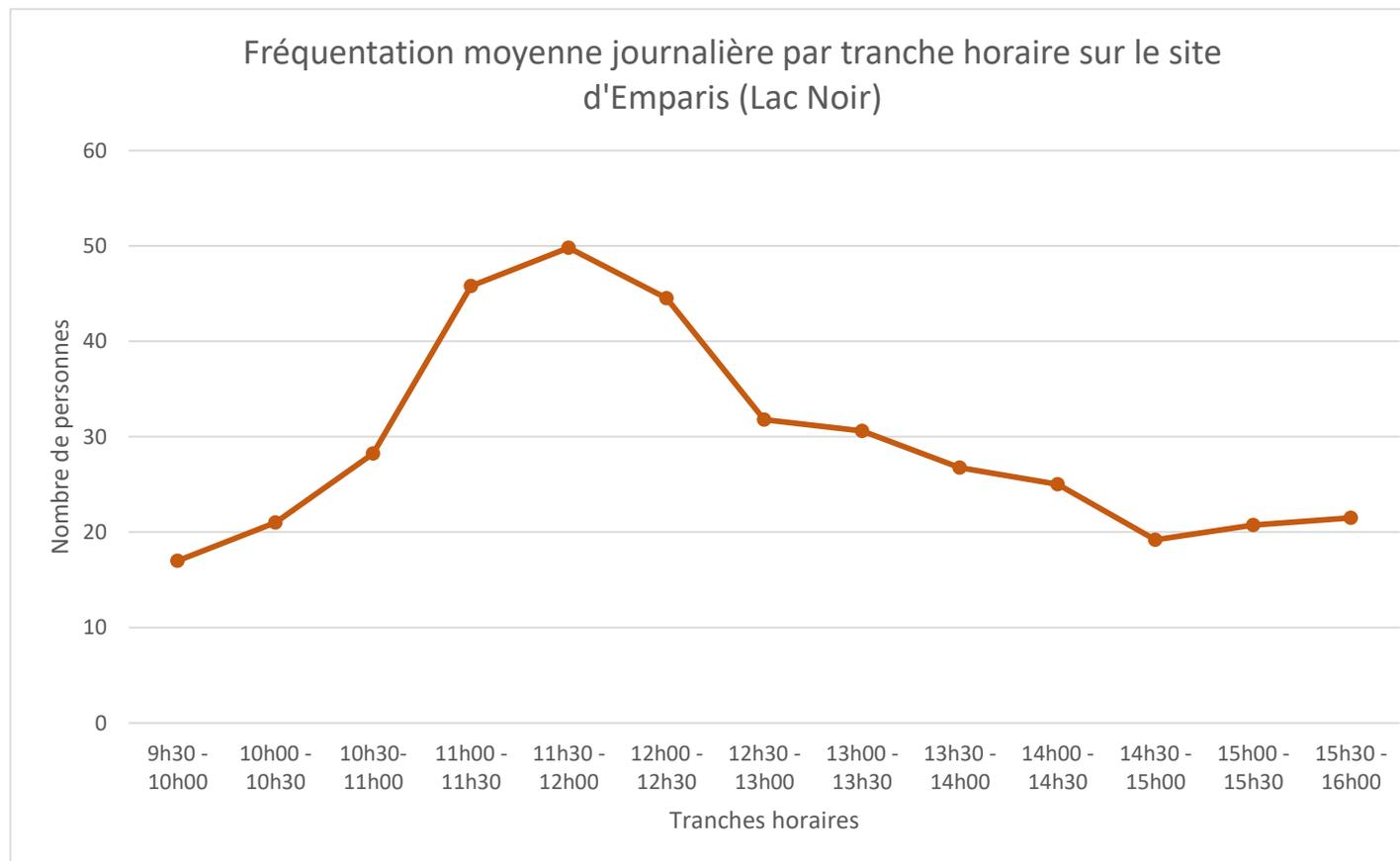
soit 55% des randonneurs en provenance du Chazelet

- Arrivée massive en **fin de matinée**

- Affluence maximale **entre 11h30 et 12h**

- **Fréquentation constante l'après-midi**

- De **nombreuses activités pratiquées** : randonnée (83%), trail, randonnée équestre, VTT, baignade, bivouac, drones, chiens



Enquête par questionnaires (86 répondants)

Qui sont les visiteurs ?

92% des personnes interrogées viennent **en famille ou entre amis**. Les visiteurs sont **français** à 95% et très largement **urbains** (88%). Ils sont âgés de **40 ans** en moyenne et effectuent des **séjours** de courte à longue durée.

Comment ont-ils connu le site ?

51% des visiteurs ont connu le site par le **bouche à oreille**, 27% l'ont connu par internet, 13% par l'intermédiaire des professionnels du tourisme, 7% par l'intermédiaire d'outils traditionnels de randonnée, et 2% le connaissent depuis toujours.

Comment accèdent-ils au site ?

86% des enquêtés accèdent au site en **véhicules**.

Que recherchent-ils ?

Motivations principales : les **paysages** (35%), la **pratique sportive** (18%), le **calme** (15%), les **lacs** (13%)

D'où viennent-ils ?

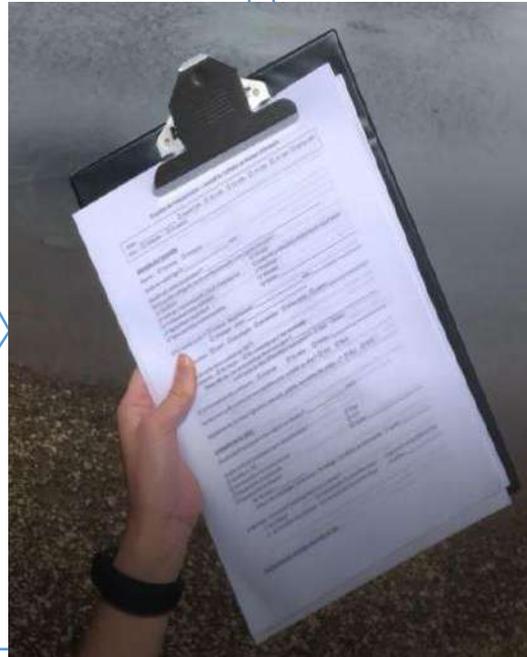
Les visiteurs sont issus de **12 régions** et **30 départements** (Isère, Rhône, Ile de France...) différents.

Reviennent-ils ?

70% des visiteurs **viennent pour la 1^{ère} fois** sur le site et **tous sont prêts à revenir** (à 3 exceptions près). Les 30% restant se composent de visiteurs habitués (qui viennent au minimum une fois par an – 11,5%) et de visiteurs occasionnels (qui sont déjà venus au moins une fois – 18,5%)

Le bivouac est-il plébiscité ?

Une **forte activité de bivouac** est observée : 41% des personnes interrogées déclarent faire du bivouac. 51% d'entre elles effectuent **une unique nuit** en bivouac, 43% passent 2 ou 3 nuits sous tente, 6% passent plus de 3 nuits sous tente. La **proximité du lac** est un critère de choix pour l'emplacement dans 33% des cas.



Un atelier « concilier les usages sur les plateaux du Taillefer et d'Emparis »

➤ Un groupe d'**étudiants en M2**

➤ **Diagnostic de territoire**

Atouts :

- Un accès facile à la haute-montagne
- Des randonnées (pédestres et VTT) de tous niveaux
- Un plateau avec un paysage grandiose et préservé
- De nombreux outils de préservation de l'environnement
- Une activité agricole pastorale

Opportunités :

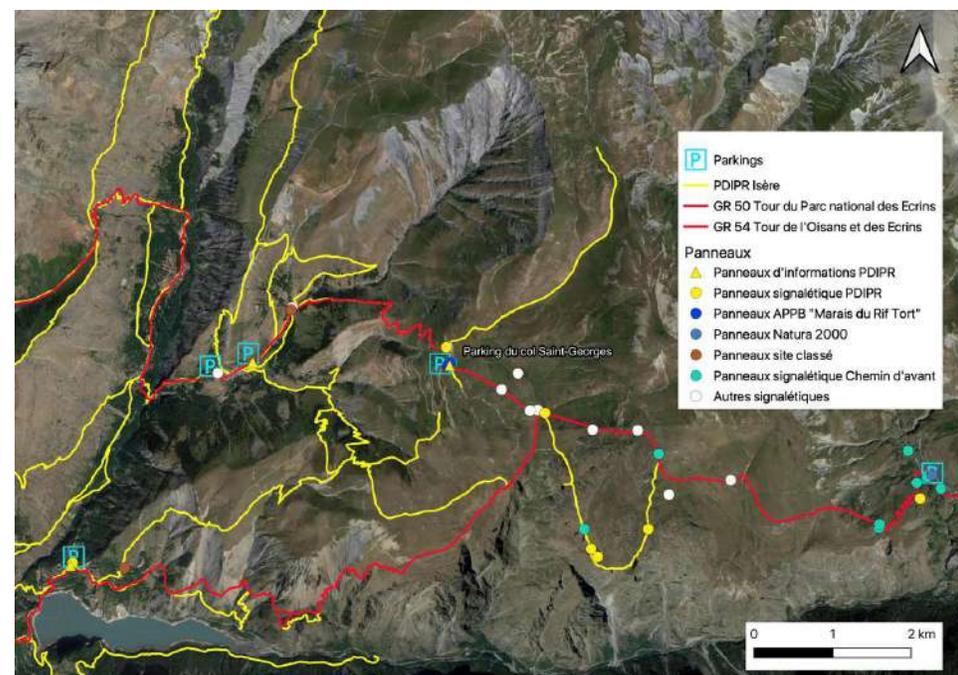
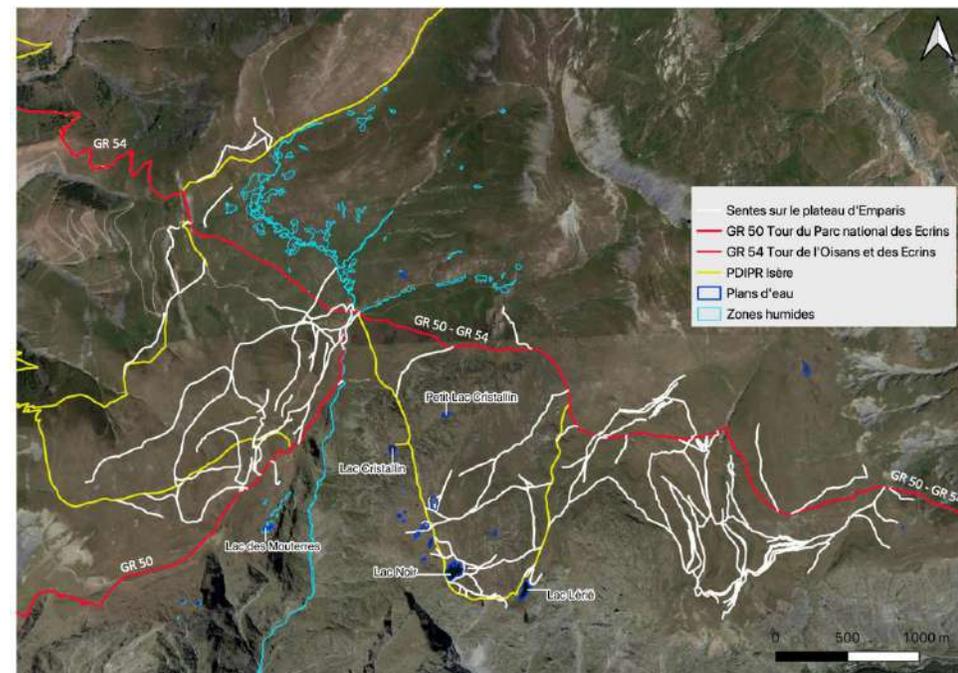
- Un développement et une homogénéisation de la **signalétique**
- Une **réorientation des visiteurs** vers des départs moins fréquentés
- Une réflexion sur la **gestion des flux**

Faiblesses :

- Des conditions d'accès au plateau pouvant être compliquées
- Une **signalétique peu cohérente**
- Une **gouvernance multiple** complexifiant les prises de décisions
- Des **comportements nuisibles** de certains visiteurs

Menaces :

- Une **fréquentation en hausse** engendrant des incivilités
- Une **multiplication des pratiques**
- Des **pressions sur le milieu** de plus en plus fortes



► Beshmarking

- Lac des Bouillouses, Pyrénées-Orientales
- Lac d'Allos – Alpes-de-Haute-Provence
- Les Calanques – Bouches-du-Rhône
- Cirque du Fer-à-Cheval, Sixt-Fer-à-Cheval, Haute-Savoie
- Névache, vallée de la Clarée – Hautes-Alpes
- Site du Gioberney – Hautes-Alpes

Relations avec les visiteurs

- Personnel sur place pour accueillir et renseigner les visiteurs sur les réglementations en vigueur
- Site internet Pastorando pour concilier le pastoralisme et les activités de pleine nature
- Programme de comptage de véhicules (*Affluence*) et de redirection en cas de saturation du site (*Waze*)
- Campagne de démarketing pour réduire l'attrait général d'un site (uniquement PN calanques)

Synthèse

Benchmarking sur la fréquentation des sites naturels de montagne

Mobilité

- Navettes payantes (majoritairement entre mi-juin et mi-septembre)
- Parkings payants et nombre de places limité
- Quota de visiteurs et réservation en ligne
- Accès au parking interdit pendant certaines plages horaires (pendant la journée, ou en fin d'après-midi/la nuit pour éviter le camping sauvage par exemple)
- Développement du réseau de bus à coupler avec les navettes pour réduire le nombre de véhicules sur le site et aux alentours

Réglementations

- Camping sauvage interdit
- Feu interdit
- Divagation de chien interdite
- Stationnement des vans interdit sur les parkings à proximité des sites
- Interdiction de certaines pratiques (VTT, pilotage de drones, etc.)

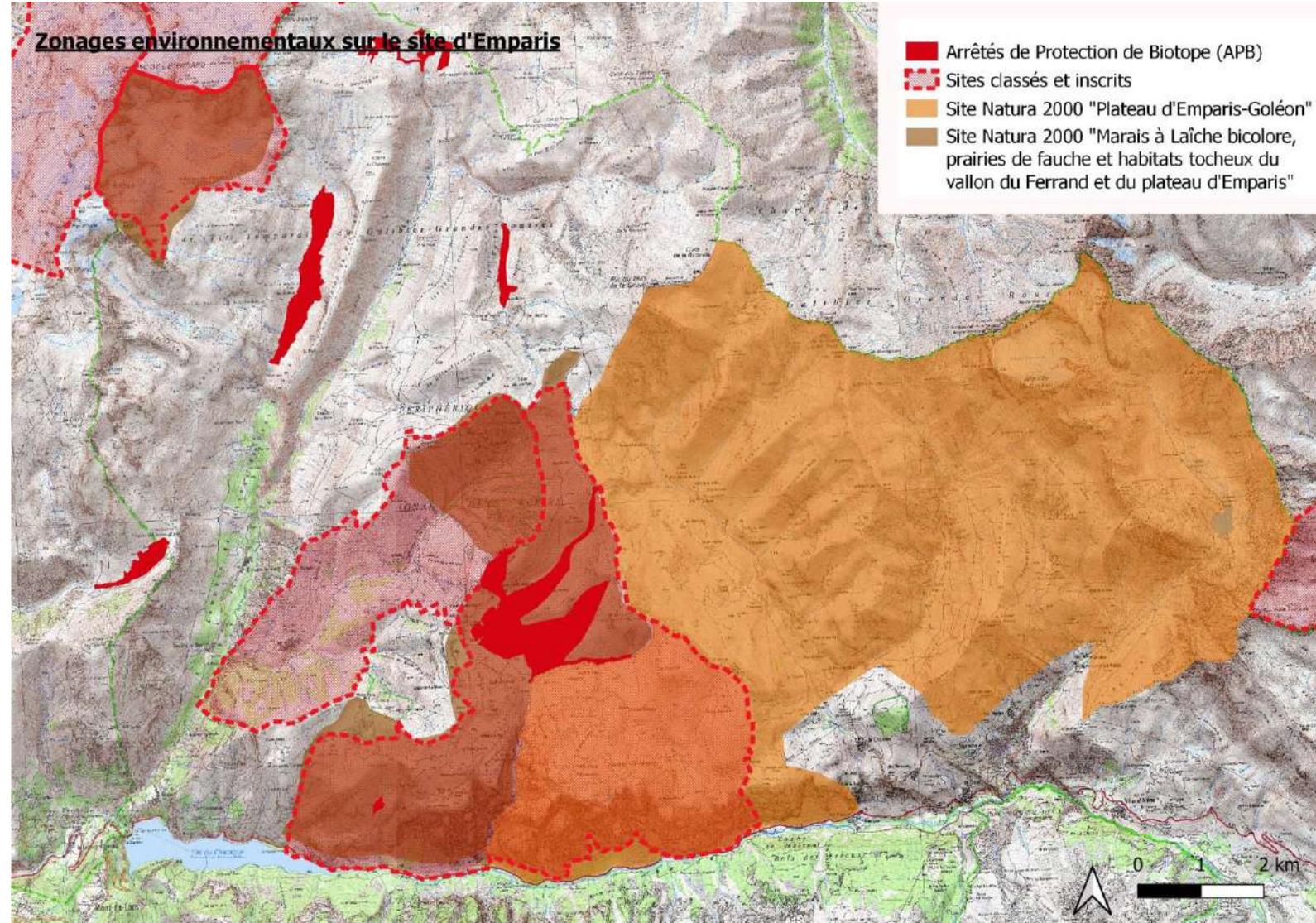
➤ Propositions

- Améliorer la **connaissance de la fréquentation** du plateau (→ étude fréquentation à poursuivre + installation de nouveaux écompteurs ?)
- **Mettre en défens** les zones sensibles (→ à localiser)
- Repenser le **réseau de sentiers** (→ sentiers VTT vs sentiers pédestres)
- Pérenniser les **sensibilisateurs** (→ en cours : recrutements)
- Harmoniser la **réglementation** (→ en cours : arrêtés municipaux + SAP)
- Suivre et renforcer la **signalétique** (→ budget CCO 2023)
- Repenser les **accès routiers** (→ en cours : discussions et échanges)

→ **Financements potentiels : Fonds Verts (Etat)**

Le plateau d'Emparis, un mille-feuilles administratif

- 2 régions
- 2 départements
- 4 communes (Besse, Mizoën, La Grave + Clavans)
- 2 sites Natura 2000 (9 888 ha)
- 1 site classé et inscrit « Plateau d'Emparis »
- 2 APB (« Marais du Rif Tort », « Tourbière de la Pisse »)
- Une réflexion à mener à l'échelle du grand site du plateau d'Emparis



Des arrêtés municipaux en projet

- Des constats partagés... et une question : comment concilier fréquentation du public et préservation de la biodiversité ?
- **Objectifs des arrêtés :**
 - trouver un **équilibre entre activités de plein air et préservation de l'environnement** (un outil de gestion parmi d'autres)
 - servir d'**appui à la sensibilisation** déjà effectuée sur place (sensibilisateurs en montagne)
 - servir de base pour une **amélioration de la signalétique** d'information et de prévention à l'échelle du site
 - **gagner en cohérence et en lisibilité** sur le site Natura 2000
- Réunion d'échanges avec les 3 communes concernées par le site Natura 2000 (Besse, Mizoën, La Grave) : 8 décembre 2022
- Echanges et appui technique des services de l'Etat (PNE, OFB) sur le **volet juridique**
- **Un document de travail finalisé** : 5 items (feux, déchets, camping/bivouac, activités aquatiques, chiens)
- **Accord de principe** des 3 communes

Stratégie des Aires Protégées (SAP)

- **Objectif national** : protéger 30 % des espaces naturels nationaux d'ici 2030, dont 10 % en protection renforcée
- SAP : stratégie nationale adoptée en janvier **2021**
- **En Isère, chapoté par la DDT38** : 36 projets sur des sites ciblés pour leur grand intérêt biologique
- **En Oisans, à horizon 5 ans : plateau d'Emparis**, massif du Taillefer, tressage du Vénéon au Buclet. Concertation à effectuer, enveloppes territoriales et types de protection à préciser.

► Création d'un site internet, bientôt en ligne !

<https://emparis-ferrand.n2000.fr>

► Des sensibilisateurs aux milieux montagnards présents sur place pendant l'été



Rechercher :

Accueil | [Découvrir Natura 2000](#) | [Le site Emparis-Ferrand](#) | [Infos pratiques](#)

Le site Emparis-Ferrand

- Pourquoi ici ?
- Que protège-t-on ?
- Enjeux et objectifs
- Galerie d'images
- Toutes les Actualités

Accès direct

Contacts
Téléchargements

Accueil » Le site Emparis-Ferrand

Le site Natura 2000 du plateau d'Emparis et du vallon du Ferrand

Un site riche et varié...

Le site est bordé au Sud par la Romanche, à l'Est par le ruisseau du Rif Tort, au Nord par le Col des Trente Combes et la Montagne de la Crevasse, et à l'Ouest par le Glacier des Quirlies. Sa situation le place à l'**intersection de deux aires géographique** : Alpes internes et Alpes intermédiaires, et à la **jonction de deux zones climatique** : Alpes du Nord et Alpes du Sud. Cette particularité, ainsi que la grande variabilité géologique et géomorphologique qu'il présente, lui procure des **conditions écologiques extrêmement variées** et particulièrement favorables au développement de **très nombreuses espèces animales et végétales** !

Immense plateau d'alpage très fleuri, domaine des troupeaux d'ovins, le site héberge également des zones humides exceptionnelles telles que le marais du Rif Tort ou la fontaine pétrifiante de la Pisse.

... qui a entraîné le classement en Natura 2000

Le site Natura 2000 "**Marais à Laïche bicolore, prairies de fauche et habitats rocheux du vallon du Ferrand et du plateau d'Emparis**" (FR 8201736) a été proposé au titre de la directive "Habitat, faune, flore" en 2002 et a été désigné officiellement comme site Natura 2000 le 22 août 2006.

D'une superficie de 2 415 ha, il concerne les communes de Besse-

Carte d'identité du site

Code site: FR8201736

Surface : 2 415 ha

3 communes : Besse-en-Oisans, Mizoën, Clavans-en-Haut-Oisans

Habitats d'intérêt communautaire : 17 dont 3 prioritaires

Espèces d'intérêt communautaire : 3 (faune)

4. Perspectives 2023



Point d'actualités

► Loi 3DS :

- **transfert aux Régions de la compétence de gestion des sites Natura 2000** exclusivement terrestres, en cohérence avec leur rôle de chef de file en matière de biodiversité et d'aménagement du territoire (en lieu et place des Préfets de département)
- transfert effectif **depuis le 1^{er} janvier 2023**
- **avenir de Natura 2000 reste flou...**
- courrier Préfet de Région (19/01/2023)
- **06/03/2022 : mail de la Région, orientations et modalités de mise en œuvre de la politique régionale en cours d'élaboration**

Programme d'activités 2023

➤ Agriculture :

- informations et communication auprès des bénéficiaires (réunions d'informations et diagnostics prévus en février/mars)
- finalisation des diagnostics d'exploitation et plans de gestion
- avril 2023 – 15 mai 2023 : déclarations PAC (avec nouvelles MAEC)

➤ Fréquentation:

- Poursuite de l'**étude fréquentation** (écocompteurs + enquêtes)
- **Poursuite des projets de gestion des flux** sur le plateau (arrêtés, signalétique, mise en défens...)
- Suivi de l'avancée de la **SAP**

➤ Suivi d'espèces et milieux :

- **Suivi et entretien du contrat ni-ni**
- **Zones humides** : stage M1
- **Enrichissement des connaissances et données naturalistes**



➤ **Sensibilisation / communication :**

- Edition de la **lettre d'informations** Natura 2000 (année 2023)
- Finalisation du **site internet**
- Production de « **porter à connaissances** » à la demande
- Maraudages et **sensibilisation sur site**
- Mise en place d'une **journée d'échanges technique inter-animateurs**

Budget prévisionnel 2023 – animation (4 sites)

Dépenses 2023	Montant TTC
Prestations de service (Maquettage et impression de la lettre d'information / Volet forestier : appui technique animation Natura2000)	4 670 €
Dépenses de rémunération + Frais de déplacement (5% des dépenses de rémunération) + Coûts indirects (15% des dépenses de rémunération)	57 130 €
TOTAL DU PROJET	61 800 €

Recettes 2023 (aides des financeurs)	Montant
État	30 900 €
UE (FEADER)	30 900 €
TOTAL DU PROJET	61 800 €

A scenic landscape of rolling hills and mountains under a cloudy sky. The foreground is dominated by tall, golden-brown grass. In the middle ground, there are several rounded hills and a small valley with a stream. In the background, a prominent mountain peak rises against a blue sky with scattered white clouds. A green banner with white text is overlaid on the upper right portion of the image.

Merci pour votre attention